

**Communiqué de presse**  
*Pour diffusion immédiate*

## **L'INTERDISCIPLINARITÉ, DÉFI OU DÉNI ?**

### **COLLOQUE SUR LA LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ORGANISÉ PAR LE CHUM**

**Montréal, le 6 avril 2006** – C'est aujourd'hui que la direction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) tenait au centre-ville, son colloque intitulé *L'interdisciplinarité, DÉFI OU DÉNI ?* Pas moins de 350 professionnels de la santé, venant de partout au Québec, issus d'une quinzaine de professions touchées ou des administrations du secteur de la santé, ont assisté à ce colloque sur la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé. La modernisation des champs d'exercice des professions a rendu possible une meilleure utilisation des compétences de chacun dans l'équipe de soins, tout en créant des conditions propices à une meilleure accessibilité et à une plus grande efficacité des soins et services offerts au patient et à ses proches dans le réseau de la santé.

Le D<sup>r</sup> Denis R. Roy, directeur général du CHUM, ouvrait la séance avec la volonté de redéfinir l'organisation des soins, et en décrivant l'effort de transformation du mode de gestion qui a cours au CHUM. « Devancer le changement organisationnel avec la Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé, voilà le défi ! Au moment où une nouvelle dynamique professionnelle s'installe, le CHUM opère, entre autres, une transformation de son mode de gestion. Aujourd'hui, assemblage des compétences et changement de structure organisationnelle vont de pair avec la redéfinition des soins et des services de santé dans un contexte de complémentarité, » a mentionné le D<sup>r</sup> Roy.

Pour sa part, le D<sup>r</sup> Yves Lamontagne, président-directeur général du Collège des médecins du Québec, a précisé que « Le partage des activités médicales amené par la « Loi 90 » soutenait une évolution et non une révolution au sein des champs d'exercice des professionnels de la santé. Au cours des prochaines années et malgré la pénurie de main-d'œuvre, le défi sera de maintenir et même de consolider la qualité de la médecine au Québec et de s'assurer que les médecins demeurent les spécialistes du diagnostic et du traitement. »

Ce colloque a soulevé l'intérêt d'une grande proportion d'infirmières et d'infirmières auxiliaires, de médecins, inhalothérapeutes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, audiologistes-orthophonistes, technologistes médicaux, technologues en radiologie, pharmaciens, diététistes, pour ce nouvel outil de travail, cette nouvelle façon de penser, sentir et agir, de redéfinir l'organisation des soins dans un contexte de transformation du réseau de la santé.

L'interdisciplinarité est perçue comme une voie novatrice à explorer pour relever le défi de l'offre de service dans un réseau intégré avec nos partenaires de la communauté.

### **Santé mentale et relations humaines**

Il y a deux ans, un comité d'experts s'est penché sur la révision des champs d'exercice et l'établissement d'une liste d'activités réservées au sein de professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines : psychologue, travailleur social, thérapeute conjugal et familial, conseiller d'orientation, psychoéducateur, etc. Le D<sup>r</sup> Jean-Bernard Trudeau, directeur des services professionnels et hospitaliers de l'Hôpital Douglas, présidait ce comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle. Le président du comité a soutenu, au cours d'une conférence : « que les recommandations du rapport étaient fondées sur un principe déterminant, la protection du public, des activités réservées et partagées qui garantissent aux clientèles les plus vulnérables l'accessibilité à des soins et des services de qualité offerts par des professionnels responsables et imputables. »

### **Soins infirmiers et interdisciplinarité**

Madame Esther Leclerc, directrice des soins infirmiers au CHUM, participant à une table ronde avec médecin et inhalothérapeute, a souligné que bien que la nouvelle loi offre de grandes opportunités pour revoir l'organisation des soins tout en assurant la qualité et en évitant les bris de continuité, elle a apporté une mise en garde : « Il faut être prudent avec le système étant donné la jeunesse d'une grande partie de la main-d'œuvre, fraîchement sortie de l'école. Alors que l'identité professionnelle est solidement affirmée pour nos professionnels d'expérience, notre relève requiert l'accompagnement de mentors qui pourront les guider dans l'exercice de nouvelles activités. Être professionnel va au-delà de l'intervention bien faite. Être professionnel implique de connaître les raisons qui justifient l'intervention et les résultats attendus de cette intervention. En raison de la pénurie de personnel soignant, on doit être vigilant avec l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité n'est pas une expression pour décrire le fait que plusieurs personnes peuvent faire le même acte, c'est bien plus que cela. Tout le monde ne peut faire n'importe quoi et la Loi établit bien les limites. La solution pour appliquer la Loi réside dans le fait de toujours penser à ce qui est le mieux pour les patients, » a-t-elle tenu à préciser.

Finalement, les patients se responsabilisent davantage face à leur santé. Ils s'impliquent activement dans leur processus de soins et tendent de plus en plus à passer d'observateurs à acteurs en y intégrant leurs proches. Cette synergie est bienvenue et souhaitable. Elle contribue d'ailleurs à promouvoir la santé, l'un des volets de la mission du CHUM. L'interdisciplinarité est loin d'être un concept abstrait. Pour le concrétiser, il faut s'appuyer sur des moyens et des apprentissages comme le développement des compétences transversales comprenant la flexibilité, la communication, l'adaptabilité, la gestion du stress. Ces compétences sont d'ailleurs à la base du travail d'équipe, menant à l'intégration de soins en continu, dans le meilleur intérêt des patients.

*Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) offre des services spécialisés et ultraspecialisés à une clientèle régionale et suprarégionale. Il offre également, pour sa zone de desserte plus immédiate, des soins et des services hospitaliers généraux et spécialisés. L'ensemble de ces services contribue à l'enseignement, à la recherche, à l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé qui sont offerts dans une perspective de réseaux intégrés. Le CHUM contribue également à la promotion de la santé en continuité avec les services de première ligne. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Saint-Luc forment le CHUM et ses quelque 10 000 employés, 900 médecins, 330 chercheurs, 5000 étudiants et*

*stagiaires, ainsi que 800 bénévoles accueillent plus d'un demi-million de patients par année.*  
[www.chumontreal.qc.ca](http://www.chumontreal.qc.ca)

- 30 -

Source :

Nicole Beaulieu, M.A., ARP  
Directrice des communications

Pour information :

Lise Provost, B.Sc., M. Éd.  
Conseillère principale aux communications externes  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal  
Tél. : (514) 890-8000, poste 15380